JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7323669501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7323669501

Cette annonce a été mise en ligne le **23 mars 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **44 - LOIRE ATLANTIQUE**

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous seing privé en date du 21 mars 2023 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société d'exercice libéral par actions simplifiée
DENOMINATION : MYXLAB 44
CAPITAL : 10.000 euros divisé en 100.000 actions de 0,10 centimes d'euro chacune
SIEGE SOCIAL : 12, Esplanade Anna Marly 44600 SAINT-NAZAIRE
OBJET : La Société a pour objet l'exploitation d'un laboratoire de biologie médicale implanté sur un ou plusieurs sites dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. La Société ne peut accomplir les actes de cette profession de biologistes responsables ou coresponsables et de biologistes médicaux de laboratoires de biologie médicale que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. La Société peut réaliser toute opération notamment financière, civile, mobilière ou immobilière et acquérir tous titres de participation pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet, de nature à favoriser son extension ou son développement dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Nazaire ;
PARTICIPATION AUX DECISIONS COLLECTIVES :
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom. Les titulaires d'ADP A et les Associés Exercants titulaires d'ADP C bénéficieront de 76% des droits de vote de la Société répartis de manière égalitaire entre chaque Associé Professionnel Interne titulaire d'ADP A et/ou d'ADP C ; les titulaires d'ADP B bénéficieront de 24% des droits de vote de la Société.

TRANSMISSION DES TITRES : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : Madame Valérie Legrand demeurant 2 allée des Adernes 44350 Guérande
DIRECTEUR General : Madame Sandrine DE REU demeurant 10 chemin du Guesny 44350 Guérande
IMMATRICULATION au RCS de Saint-Nazaire
Pour avis

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

